

Image not found or type unknown



Conduite en etat d'ivresse

Par **matbato**, le **22/02/2011** à **18:28**

Bonjour,

Suite à un accident de la route fin juin 2010, j'ai été contrôlé à 0,89 mg/l .Depuis , je suis passé devant le délégué du procureur mi-octobre , j'ai eu une amende de 400 € et 3 mois de suspension .Cette semaine , on me demande de passer déposer mon permis ... J'aurai souhaité savoir si le permis était à retirer dès le verdict ? car l'amende a été encaissée directement .

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **22/02/2011** à **18:41**

Bonjour, si vous avez passé l'examen médical et psychotechnique devant la Commission médicale des permis de conduire de votre Préfecture, que le résultat est bon, vous devez pouvoir récupérer votre permis de conduire après la fin de la suspension judiciaire, cordialement.

Par **matbato**, le **22/02/2011** à **19:19**

Merci pour votre réponse rapide.
Cordialement.